



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des
infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
DIME
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur,
Mobilität und Umwelt RIMU

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

www.fr.ch/dime

Réf: EG/ja

T direct: + 41 26 305 47 98

Courriel: seca@fr.ch

Fribourg, le 27 mars 2024

Bulle, commune. Approbation de la modification du plan d'aménagement local

*La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
(DIME)*

Vu :

la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700);
l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT; RS 700.1);
la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC; RSF 710.1);
le règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC; RSF 710.11);
l'ordonnance du 30 juin 2015 fixant le tarif des émoluments et des frais de procédure dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions (RSF 710.16);
le plan d'aménagement local (PAL) de Bulle, approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) le 22 décembre 2021;
le dossier,

Considérant :

I. Objet

La présente modification du PAL a pour objet une adaptation du plan directeur communal (PDCom) concernant des éléments relatifs à la mobilité dans le secteur "Prila-Combes sud".

II. Procédure

Mise en consultation publique du PAL: la mise en consultation publique de la modification du PAL a été publiée dans la Feuille officielle (FO) n° 23 du 9 juin 2023 simultanément au dossier de modification du plan d'aménagement de détail (PAD) "Prila-Combes sud".



Oppositions et remarques: dans le cadre de l'opposition déposée à l'encontre du dossier de modification du PAD, des remarques ont été émises concernant le PDCom

Adoption: la modification du PAL a été adoptée par le Conseil communal le 15 septembre 2023.

Recours: s'agissant de modifications touchant uniquement le dossier directeur, la présente modification du PAL, mise en consultation uniquement, ne peut pas faire l'objet de recours.

Préavis de synthèse: un préavis de synthèse favorable a été établi par le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), le 25 mars 2024.

III. Appréciation de la DIME

1. Urbanisation

Sur la base du préavis de synthèse d'examen final du SeCA du 26 mars 2024, la DIME estime que les modifications du PDCom mises à l'enquête publique rendent ce dernier conforme aux planifications supérieures, notamment au projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA 4 Mobul). La DIME considère par conséquent qu'elle est en mesure d'approuver les modifications du PDCom.

IV. Effets de l'approbation

1. La présente approbation porte uniquement sur le dossier directeur.
2. Les plans et le règlement entrent en vigueur dès leur approbation, sous réserve de l'effet suspensif d'éventuels recours,
3. La présente approbation est coordonnée avec l'approbation du PAD "Prila-Combes sud" ainsi qu'avec celle des deux plans d'infrastructure de mobilité mis à l'enquête le 3 novembre 2023.

Décide :

1. La modification du plan d'aménagement local est approuvée.
2. L'émolument à la charge de la commune de Bulle est fixé à Fr. 2'300.-.

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur



La décision d'approbation du PDCom fait l'objet d'une publication par la DIME dans la FO dans un délai de 30 jours dès la date d'approbation (art. 86 al. 4 LATeC ; art. 36 ReLATeC).

Voie de droit :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg, dans le délai de 30 jours dès sa communication.

Communication :

au Service des constructions et de l'aménagement avec les dossiers, à charge pour lui de transmettre la présente décision :

- > à la commune de Bulle, avec 2 dossiers et 2 jeux de préavis;
- > au bureau Team +, Rue de Gruyères 53, 1630 Bulle (1 ex. avec un jeu de préavis);
- > à l'Office fédéral des routes, pdf1@astra.admin.ch.
- > à la Préfecture de la Gruyère, Le Château, case postale, 1630 Bulle (1 ex.).